

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

L'an deux mille vingt- six, le neuf février, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : AUPERT Mickaël, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, , FESSY Véronique, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, RIVIERE Mickaël, Patrick LARRAY, GASDON Maxime, Magali BOULLIER, SCHIMITZ Jean-Marc.

Etaient absents : GOUJON Mickaël, SEIGNERET Ludivine.

Etaient absente ayant donné bon pour pouvoir : DENIS Sylvie (à Danielle LACOUR).

Secrétaire de séance : Hubert MONDIERE

Date d'envoi de la convocation : 03/02/2026

SUBVENTION POUR LA LOCATION DE L'AMPHITHEATRE DE CHERVÉ.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention par la directrice de l'école publique pour la location de l'amphithéâtre de Chervé en vue de la restitution d'un spectacle de chant et de danse devant les familles. Il s'agit d'un projet d'école qui va s'insérer dans le parcours artistique de chaque élève.

Il est précisé que la salle des fêtes de Pradines a une capacité d'accueil insuffisante pour les 104 élèves et leurs familles.

C'est ainsi que la location d'une salle proche de Pradines avec une capacité d'accueil suffisante a été nécessaire.

L'amphithéâtre du lycée de Chervé a été réservé pour le mardi 19/05/2026 avec un coût de location de salle de 474 € et un transport par 2 bus pour la répétition.

La directrice de l'école publique sollicite donc une aide financière de la commune pour accompagner le Sou des Ecoles dans le financement de ce spectacle non réalisable à Pradines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte de verser une subvention à l'O.C.C.E. pour un montant de 474,00 €.

Le secrétaire de séance,
Hubert MONDIERE.

Fait et délibéré les jours, mois et an que
dessus.
A Pradines, le 09 février 2026.
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,
Charles BRUN.